

EXPÉDITION

Maître BESNIER Céline

Huissier de Justice

11 Bis Place de la Grande Cour – 53600 EVRON

Tél. : 02.43.01.61.70 / Fax : 02.43.01.91.60

Mail : huissier.evron@orange.fr



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-SSIX MAI

A LA REQUETE :

Association MEDIEVILLE 53 (SIRET 508 949 195 00012) ayant son siège social 1 Place Hubert II de Beaumont à 53270 SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES représentée par son Président en exercice, Monsieur LEFEUVRE Philippe.

IL M'A ETE EXPOSE :

« Nous organisations une manifestation sur notre commune intitulée « Les 6 heures de Sainte-Suzanne-et-Chammes » avec un jeu-concours. Ce jeu-concours comporte un tirage au sort.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder au tirage au sort le 26/05/2018 à partir de 21h30. »

C'EST POURQUOI, DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Je, Maître BESNIER Céline, Huissier de Justice à la résidence d'EVRON (53), y demeurant 11 Bis Place de la Grande Cour, soussignée

Certifie avoir ce jour, à partir de 21h30, procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

Je me suis rendue dans la Cour du Château de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES.

Là étant, j'ai rencontré Monsieur LEFEUVRE Philippe, Président de l'association MEDIEVILLE 53. Il m'a présenté une urne scellée.

Les lots à gagner sont les suivants :

- 1°) Un bon d'achat de 10 euros à « La Cabane » de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
- 2°) Un bon d'achat de 10 euros à « La Cabane » de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
- 3°) Un bon d'achat de 10 euros à « La Cabane » de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
- 4°) Un bon d'achat de 10 euros à « La Cabane » de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
- 5°) Un bon d'achat de 1000 euros dans l'Agence de voyage SALAUN HOLIDAYS.

Un enfant présent sur place a été désigné pour effectuer le tirage au sort : POIL-AUDOUX Guillaume, 11 ans.

J'ai mélangé pendant plusieurs minutes et à plusieurs reprises.

Il a ensuite été procédé au tirage au sort par POIL-AUDOUX Guillaume.

Les gagnants tirés au sort sont les suivants :

1°) Un bon d'achat de 10 euros à « La Cabane » de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES :

Monsieur BIGNON Jacques – 06.12.66.86.79 (ticket n°878)

2°) Un bon d'achat de 10 euros à « La Cabane » de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES :

Monsieur HAMDAROU Charly's – 06.95.05.21.82 (ticket n°1824)

3°) Un bon d'achat de 10 euros à « La Cabane » de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES :

CHARLY'S – 06.09.31.05.32 (ticket n°481)

4°) Un bon d'achat de 10 euros à « La Cabane » de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES :

Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, les vallées 53270 SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES (ticket n°210)

5°) Un bon d'achat de 1000 euros dans l'Agence de voyage SALAUN HOLIDAYS :

PATARD Roseline – 02.43.90.66.16 (ticket n°642)



ANNEXE 1 : règlement du jeu rédigé par l'association elle-même

ANNEXE 2 : tickets gagnants

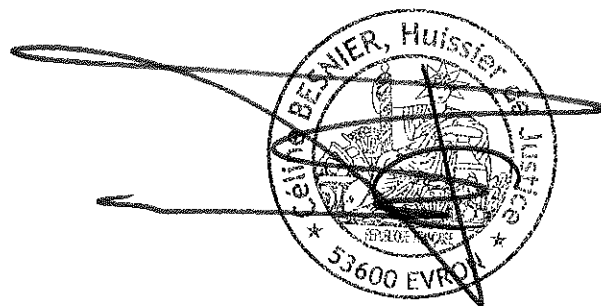
Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites.

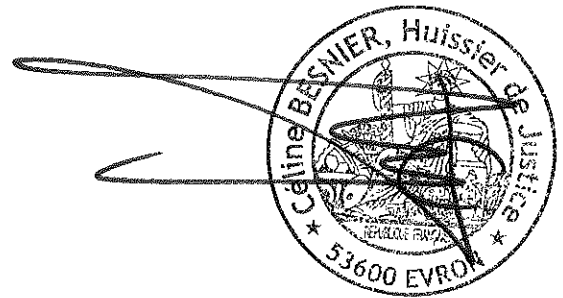
A l'appui de mes constatations, j'ai pris une photographie, j'ai annexé le règlement du jeu ainsi que les tickets gagnants qui demeureront intégrées au présent procès-verbal.

Et, j'en ai dressé le présent PROCES-VERBAL DE CONSTAT, sur CINQ feuilles et DEUX annexes, que j'ai signé pour servir et valoir ce que de droit.

Coût (décret 96-1080 du 12/12/1996) :

Emolument (Droit Article 16-I)	20.00
Frais de déplacement (Article 18)	7.67
Total H.T	27.67
TVA à 20% (Article 302 bis Y CGI)	5.53
Taxe forfaitaire (Article 20-1)	14.89
TOTAL TTC en euros	48.09





Les 6 heures de Sainte-Suzanne-et-Chammes 2018

REGLEMENT TOMBOLA

Article 1 : Organisation

L'association MEDIEVILLE 53 (Association régie par la loi 1901, numéro : 508949195 , organise une tombola qui débute le 10 Février 2018 à 09h00 et se termine le 26 Mai 2018 à 21h30 et dont le tirage au sort aura lieu le samedi 26 Mai 2018 à 21h30. La publication du gagnant se fera le Lundi 28 Mai 2018 sur le site de l'association les6heures.com Rubrique " »Actualités »

Article 2 : Participants « les6heures.com » et Conditions de Participation

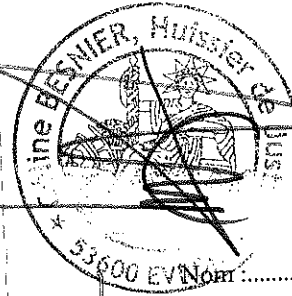
- 2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix de 2 euros le billet peut participer à la tombola.
- 2.2. Le participant peut acheter un billet auprès des bénévoles agréés de l'association et dans les commerces affichant le flyer « Point de vente tombola des 6 heures »
- 2.3. Les membres du bureau de l'association ne peuvent participer à la tombola en leur nom.
- 2.4. Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.
- 2.5. L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.
- 2.6. La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

Article 3 : Dotation en lots

- 3-1 La tombola est dotée de 1 lot : 1 bon d'achat de 1000€ dans une agence de voyage « SALAÜN HOLIDAYS »
- 3.2. Une fois le tirage au sort effectué, le gagnant sera informé par email ou par téléphone. Le nom du gagnant sera annoncé sur le site « les6heures.com »



(2)



(1)

Nom : HAMDAOUI
Prénom : Charly's ganyu
Tél. 06 90 52 182
E-mail :

Nom : BIGNON
Prénom : Jacques
Tél. 06 12 66 86 79
E-mail :

N° 1824

N° 878



(4)

Nom :
Prénom :
Jean-Pierre Morteveille
Tél. Les Vallées
E-mail F 53270 SAINTE-SUZANNE

N° 210



(3)

Nom : Charly'e
Prénom :
Tél. 06 09 31 05 32
E-mail :

N° 481



(5)

Nom : PAME
Prénom : Roseline
Tél. 02 43 90 66 16
E-mail :

N° 642